



DOSSIER FONDERIE WAELES BLERE



1 - PREAMBULE :

Le Conseil Municipal a saisi celui des Sages, aux fins de mener une réflexion sur le site de la fonderie « Waelès » et de lui communiquer le résultat de cette étude.

Une visite de ce lieu, d'une contenance de 28 000 m² dont une surface couverte de 12 000 m², a été programmée et elle a été conduite par Monsieur Patrick Perrault, président de l'association « Mémoire et Patrimoine de la Fonderie », et associé aux travaux confiés au Conseil des Sages. Au cours de celle-ci, les participants ont été très choqués de trouver cet endroit dans un tel état de délabrement dû à des actes de vandalisme perpétrés dans le but de récupérer des métaux ou des matériaux. Le constat est accablant.

Suite à cette rencontre, diverses images de la fonderie nous ont été remises, lesquelles seront détaillées ci-après.

La municipalité avait effectué un sondage, du 1/09/2013 au 31/10/2013, afin de recevoir les avis des habitants de Bléré sur ce qui pourrait être réalisé sur ce site. Les réponses, au nombre de six (6), indiquent, à l'unanimité, que cet endroit soit consacré au culturel et aux loisirs (salle des fêtes, salle d'expositions, ateliers d'arts artisanaux et, côté Cher, une ceinture verte, etc...). Cette enquête a été portée sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 décembre 2013.

Ce projet devra obtenir les autorisations des services de la Préfecture d'Indre-et-Loire en raison de la pollution du site.

2 – LISTE DES DOCUMENTS REMIS :

- Le cliché n° 1 : le site de la fonderie avec la numérotation des bâtiments ;

- Le cliché n° 2 : le récapitulatif des bâtiments mentionnant les années des créations, les surfaces, les destinations et quelques annotations ;

- Le cliché n° 3 : l'image du site avec les bâtiments à conserver ;
- Le cliché n° 4 : l'image du site avec les bâtiments à conserver et zones arborées ;
- Le cliché n° 5 : l'image de la zone à aménager en n° 1 ;
- Le cliché n° 6 : l'image de la zone à aménager en n° 2.

3 – LES PROPOSITIONS DU CONSEIL DES SAGES :

Suite à la visite du site (voir cliché n° 1) et après de multiples échanges, nous pensons que cet espace doit être dédié aux loisirs : culturels, sportifs, associatifs. Les réflexions se sont orientées sur une transformation globale de ce lieu.

- Il s'agit, tout d'abord, de dégager le long du chemin rural pour avoir une vue sur le Cher ;
- Détruire les bâtiments n° 1 – 2 – 4 – 5 – 6 – 16 - 17 et peut-être aussi le transformateur électrique (n° 20) ;
- Le bâtiment n° 3, en conservant la toiture et le bardage côte ouest, peut être utilisé comme hall pour les brocantes, vide-greniers, expositions ou autres. Cet endroit peut servi d'abri en cas d'intempérie ;
- Le bâtiment n° 7 (actuellement loué) peut être transformé en salle de réunions, sièges sociaux pour les associations de Bléré, en un lieu de stockage de matériels en créant des boxes ;
- Les bâtiments n° 8 et 12 peuvent être réhabilités en logements (gardiens, personnel d'entretien, personnel technique, etc...) et en salles de réunions ;
- Le bâtiment n° 9, mesurant 21,9 mètres sur 21 mètres, peut être maintenu en entrepôt de matériel ou autre. Un boulodrome, comportant 5 terrains, pourrait y être créé. Chaque terrain de jeu doit avoir les dimensions minimales de 15 mètres de longueur sur 4 mètres de largeur. Ce lieu présente un avantage car il permettrait au « Parc-Plage », où est

implantée l'actuelle association de boules, de retrouver sa vocation d'antan : LA
GUINGUETTE DE BLERE ;

- Le bâtiment n° 10 est la future grande salle polyvalente dont Bléré a besoin. Ses dimensions sont de 60 mètres de longueur sur 28,60 mètres de largeur, avec des piliers métalliques au centre ;
- Le bâtiment n° 14 peut recevoir une bibliothèque, une ludothèque, avec salles d'activités, une Maison de Solidarité, un logement au premier étage. Avantage : un parking de 900 m² est situé en face ;
- Le bâtiment n°15 peut être aménagé en Hall Événementiel ;
- Le bâtiment n° 18 peut être transformé en salle de tennis de table. Ses dimensions sont de 26 mètres de longueur sur 14,25 mètres de largeur. Cet endroit peut accueillir 4 tables et correspond aux règlements de cette discipline (26 mètres sur 13 mètres).
- Le bâtiment n° 21 peut servir de salle de réunions. Il nécessite peu de travaux à effectuer.

4 - CHRONOLOGIE DES TRAVAUX :

Le Conseil des Sages suggère que les premiers travaux pourraient commencer par le n° 15, puis le n° 21 et ensuite le n° 14, ainsi que n° 12.

L'ensemble de ce projet de réhabilitation des bâtiments devra être réalisé en tenant compte des aménagements indispensables à la vie de ce lieu (accès piétons et vélos, parkings, espaces verts, espaces jeux pour enfants), qui seront à créer au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur le site.

O O O O O

D'autre part, le Conseil des Sages remercie bien vivement Monsieur Patrick Perrault, Président de l'association « Mémoire et Patrimoine de la Fonderie », pour son aide efficace, lors des réunions de la commission chargée de l'étude de ce projet et son implication à l'élaboration de ce document.